

Protocole d'accueil du 2 novembre 2020

Dans le cadre du nouveau protocole sanitaire imposé par l'Éducation Nationale, vous trouverez ci-dessous l'organisation retenue pour la rentrée du 2 novembre, en fonction des contraintes liées aux infrastructures du collège Gutenberg.

Merci de procéder avec vos enfants à une lecture minutieuse de l'ensemble de ce protocole.

I. Dispositions générales

a) Port du masque

Pour les élèves et les personnels, le port du masque est **obligatoire dans les espaces intérieurs et extérieurs**. Il n'est autorisé de l'enlever qu'au moment du repas, une fois installé à table.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

b) Gestes barrières

Le respect des gestes barrières est obligatoire. Pour rappel, ils sont au nombre de quatre :

- **Se laver régulièrement les mains.**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter.**
- **Éviter de se toucher le visage.**
- **Saluer sans serrer la main et éviter les contacts physiques.**

c) La distanciation physique

La distanciation physique d'au moins d'un mètre doit être constamment recherchée. Elle n'est, par contre, pas constamment possible, notamment en intérieur. **Elle ne dispense pas du port du masque.**

En extérieur, elle doit être appliquée entre élèves de niveaux différents.

d) La ventilation des classes

Les salles et les autres locaux seront aérés à minima toutes les deux heures.

Il est demandé à l'ensemble des professeurs de veiller à aérer, au moins quinze minutes, et cela dès leur arrivée en salle.

e) Salle unique

Une salle unique sera attribuée à chacune des classes. Les élèves y resteront affectés pendant les prochaines semaines. Ce sont les professeurs qui changeront de salle.

Il existe quelques exceptions à cette règle, à savoir les cours de LCA (Latin) et LCE (Section Européenne), qui se dérouleront dans des salles dédiées.

Les portes des salles devront rester ouvertes pendant les interclasses et les récréations.

f) Brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de niveaux voire de classes différentes est requise. L'organisation de l'établissement est donc adaptée pour mettre en place des temps et des espaces distincts par niveau de classe.

Il sera donc demandé aux élèves de s'en tenir aux règles et de rester ensemble pendant les temps de circulation, de récréation, et de demi-pension, et **de ne pas rechercher le contact avec un niveau de classe différent du sien.**

g) Respect des règles et conséquences

Le respect des règles sanitaires est indispensable à tous. Aucun manquement ne sera toléré. L'élève qui par son comportement met en danger la communauté éducative sera automatiquement mis à l'écart, ce de manière plus ou moins durable. Le cas échéant la famille sera contactée pour venir chercher l'élève.

h) Les emplois du temps

Les emplois du temps seront disponibles sur Pronote, puis ultérieurement au dos des carnets de liaison. Ils incluent des modifications profondes du fonctionnement du collège, notamment pour ce qui est du découpage horaire. Le volume horaire d'enseignement dispensé aux élèves est relativement identique aux habitudes, mais il n'est plus prévu de dédoublement de classe.

Deux temps de récréation, dans deux espaces séparés, sont institués pour permettre la limitation du brassage entre niveaux de classe.

De plus, afin de limiter le brassage des élèves pendant la pause méridienne, des cours sont désormais positionnés en S0 (13h05-13h55).

II. Les entrées et sorties du collège

a) La grille horaire

La grille horaire de l'établissement va être modifiée pour permettre la mise en place des différentes mesures. Il en résulte deux grilles horaires, l'une pour les classes de 6° et 3° et l'autre pour les classes de 5° et 4°, ainsi que des variations dans les temps de cours. Pour autant, les horaires de début et fin de journée restent les mêmes.

Attention, le début de la récréation ne sera pas marqué par une sonnerie mais par un appel micro des niveaux de classes concernés. La fin de récréation restera symbolisée par une sonnerie.

Vous trouverez les grilles horaires ci-dessous :

Grille horaire des 6° et 3°	
8h12	<i>Déplacement vers les salles</i>
8h15 9h10	M1
9h10-9h15	<i>Déplacement des professeurs</i>
9h15 10h10	M2
10h10 10h23	Récréation 6° et 3°
10h23-10h25	<i>Déplacement des professeurs et des élèves</i>
10h25 11h25	M3
11h25-11h30	<i>Déplacement des professeurs</i>
11h30 12h30	M4 ou 1er Service de demi-pension
12h30-13h00	<i>Pause méridienne commune</i>
13h00 13h55	S0
13h55-14h00	<i>Déplacement des professeurs</i>
14h00 14h55	S1
14h55-15h00	<i>Déplacement des professeurs</i>
15h00 16h00	S2
16h00 16h13	Récréation 6° et 3°
16h13-16h15	<i>Déplacement des professeurs et des élèves</i>
16h15 17h00	S3

Grille horaire des 4° et 5°	
8h12	<i>Déplacement vers les salles</i>
8h15 9h10	M1
9h10-9h15	<i>Déplacement des professeurs</i>
9h15 10h25	M2
10h25 10h38	Récréation 4° et 5°
10h38-10h40	<i>Déplacement des professeurs et des élèves</i>
10h40 11h25	M3
11h25-11h30	<i>Déplacement des professeurs</i>
11h30 12h30	M4 ou 1er Service de demi-pension
12h30-13h00	<i>Pause méridienne commune</i>
13h00 13h55	S0
13h55-14h00	<i>Déplacement des professeurs</i>
14h00 14h55	S1
14h55-15h00	<i>Déplacement des professeurs</i>
15h00 15h45	S2
15h45 15h58	Récréation 4° et 5°
15h58-16h00	<i>Déplacement des professeurs et des élèves</i>
16h00 17h00	S3

b) Arrivée au collège

Les élèves sont attendus en classe selon ce que prévoit l'emploi du temps, comme d'habitude. **Par contre, il sera nécessaire de monter dans sa salle dès l'entrée au sein du collège, ce en respectant le parcours prévu (précisé plus bas avec l'affectation des salles). Les élèves ne pourront donc pas attendre la sonnerie dans la cour. Nous encourageons donc les familles à ne pas déposer leur enfant trop tôt. L'ouverture du portail correspondra à l'arrivée du premier bus.**

Concernant les professeurs, il est souhaitable qu'ils soient présents en salle dès 8h05.

Les élèves transportés par le bus, mais ne commençant la journée que plus tardivement, seront accueillis en permanence, mais avec un strict respect de la distanciation physique d'un mètre, soit un élève par table.

Le midi, les élèves externes doivent également réintégrer leur salle dès leur arrivée (à 13h05 ou 14h), selon le régime de pause méridienne, toujours en respectant le parcours prévu.

Attention, le midi, les élèves demi-pensionnaires n'ayant pas cours l'après-midi seront automatiquement décomptés, et le repas ne leur sera pas facturé. S'ils doivent néanmoins rester déjeuner à la demi-pension, cela reste possible.

c) Sortie du collège

Les sorties de l'établissement devront se faire directement, tout en respectant la distanciation physique.

Attention, tous les élèves seront désormais considérés comme en régime "vert" par défaut, soit un le régime de sortie libre. Cette modification est nécessaire en raison de la capacité d'accueil très limitée en permanence dans le contexte actuel.

Si une famille souhaite un maintien en régime "rouge", merci de prendre contact avec la vie scolaire. Les élèves ayant fini les cours, mais qui doivent attendre 17h en raison du transport scolaire ou d'un régime "rouge" seront accueillis en salle de permanence, mais en respectant la distanciation physique d'un mètre entre chaque élève, soit un élève par table.

Pour rappel, le confinement impose aux élèves et aux familles de ne pas stagner devant l'établissement après les cours. Il est nécessaire de rentrer directement à son domicile. Compte-tenu de l'élévation du niveau Vigipirate à son maximum, cette exigence est renforcée. Dans ce cadre, la Gendarmerie Nationale aura une présence renforcée aux abords de l'établissement.

III. La circulation au sein de l'établissement

a) Consignes pendant les déplacements

Les classes sont affectées à des salles, et à des zones de circulation spécifiques. Les seuls déplacements autorisés dans les bâtiments sont ceux à destination de la salle de classe, ou vers la cour de récréation.

Les élèves ne peuvent se déplacer sur les temps d'interclasse, ou pendant les cours. S'ils doivent le faire, c'est uniquement pour des urgences (médicales, d'hygiène, ou pour exclusion de cours), et ils doivent alors le faire seuls ou accompagnés d'un unique camarade de classe.

Pour les cours d'EPS, les enseignants viendront récupérer la classe directement dans sa salle, puis l'accompagneront sur les installations sportives.

Pendant les déplacements, les élèves doivent rester en groupe "classe" et ne pas se mélanger avec d'autres groupes, et adopter des déplacements fluides, sans arrêt dans les couloirs ou les escaliers.

Le chemin à adopter selon sa salle est toujours le plus court, et qui passe par l'escalier dédié. Des signalétiques seront disponibles pour bloquer certains passages.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition des élèves dans chaque salle pour que les élèves puissent se laver les mains avant et après chaque déplacement.

b) Affectation des salles et zones de déplacement

Classes de 6° :

Classe	6°1	6°2	6°3	6°4	6°5	6°6
Salle	A21	A22	A23	Salle Bleue	Salle Verte	Salle Rouge
Escalier à utiliser	Escalier A	Escalier A	Escalier A	Techno Extérieur	Techno Extérieur	Techno Extérieur

Classes de 5° :

Classe	5°1	5°2	5°3	5°4	5°5	5°6	5°7
Salle	A01	C02	C03	C04	C05	B23	B24
Escalier à utiliser	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Escalier B (foyer)	Escalier B (foyer)

Classes de 4° :

Classe	4°1	4°2	4°3	4°4	4°5	4°6
Salle	B12	C12	C13	C14	C15	B13
Escalier à utiliser	Escalier B (foyer)	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal	Escalier B (foyer)

Classes de 3° :

Classe	3°1	3°2	3°3	3°4	3°5
Salle	C21	C22	C23	C24	C25
Escalier à utiliser	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal	Escalier principal

Latin : A11 par le chemin le plus court.

Section Européenne : B22 par le chemin le plus court.

IV. Les cours

a) Consignes en classe

À chaque début de journée, les élèves devront s'installer de manière à respecter le plan de classe du professeur principal, s'il existe. S'il n'en existe pas, le premier professeur de cette période procédera aux ajustements nécessaires et les communiquera à ses collègues. **Les élèves ne pourront changer de place en cours de période.**

b) Matériel

Les élèves doivent avoir le matériel requis par les matières affichées à l'emploi du temps. Les échanges et prêts entre élèves sont tolérés au sein d'une même classe.

Le matériel présent dans la salle sera potentiellement utilisable, avec l'accord de l'enseignement présent et avec un lavage des mains préalable.

c) Intercours

Entre deux cours, les professeurs devront changer de salle. Les élèves seront donc placés quelques minutes en autonomie. Ce peut être un temps de discussion amicale profitable. Ils devront également respecter les gestes barrières de manière autonome, et sous aucun prétexte sortir de la salle pendant ces temps.

d) L'EPS

Les enseignants d'EPS viendront chercher les élèves directement en salle.

La pratique des cours d'EPS se perpétue selon les normes en place depuis la rentrée scolaire.

La section sportive est également maintenue.

e) Dispositifs spécifiques

Les différents dispositifs d'accompagnement scolaire mis en place au collège sont pour le moment désactivés. Sont concernés :

- Le dispositif Devoirs Faits du midi
- Le dispositif Devoirs Faits 6°
- L'Aide Personnalisée
- L'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI)

Il est possible que certains dispositifs soient réactivés à partir du 9 novembre 2020, sous la forme habituelle, ou sous forme distancielle.

f) L'enseignement à distance

Aucun enseignement à distance à proprement parler n'est mis en place pour le moment. Des ressources restent malgré cela disponibles sur Pronote, et sur les différentes plateformes renseignées en page d'accueil.

V. Les récréations

Les récréations seront fortement modifiées pour limiter au maximum le brassage entre élèves de niveaux de classes différentes.

- **Les élèves de 6° auront des temps de récréation de 10h10 à 10h23 et de 16h à 16h13.** Pendant ces temps, ils auront l'usage exclusif de la **cour de récréation principale** et du **bloc sanitaire du bâtiment du rez-de-chaussée.**
- **Les élèves de 5° auront des temps de récréation de 10h25 à 10h38 et de 15h45 à 15h58.** Pendant ces temps, ils auront l'usage exclusif de la **cour de récréation principale** et du **bloc sanitaire du bâtiment du rez-de-chaussée.**
- **Les élèves de 4° auront des temps de récréation de 10h25 à 10h38 et de 15h45 à 15h58.** Pendant ces temps, ils auront l'usage exclusif de la **piste d'athlétisme** et du **bloc sanitaire des vestiaires EPS.**
- **Les élèves de 3° auront des temps de récréation de 10h10 à 10h23 et de 16h à 16h13.** Pendant ces temps, ils auront l'usage exclusif de la **piste d'athlétisme** et du **bloc sanitaire des vestiaires EPS.**

Les élèves ne pourront pas circuler d'une zone à l'autre, sauf pour retourner en classe. Il est également interdit de pénétrer dans les bâtiments pour autre chose que se rendre aux toilettes affectées à son niveau de classe, ou pour aller aux casiers et en Vie Scolaire.

Pour rappel, le début de la récréation ne sera pas marqué par une sonnerie mais par un appel micro des niveaux de classes concernés. La fin de récréation restera symbolisée par une sonnerie.

De même, les élèves devront rester avec le groupe "classe" et ne pas passer de classe en classe, ce pour éviter tout brassage.

Le foyer des élèves et les Espaces Lecture seront fermés.

L'accès à la Vie Scolaire doit être uniquement réservé aux formalités administratives et aux urgences. La distanciation physique devra y être respectée.

Les jeux nécessitant un objet qui passe de main en main restent interdits.

VI. Les sanitaires

Les sanitaires seront accessibles pendant les temps de récréation, les temps de pause méridienne, et pendant les cours, en cas d'urgence.

Pendant les récréations, les sanitaires à disposition seront ceux du rez-de-chaussée et de la piste d'athlétisme, selon le niveau de classe.

Pendant les temps de pause méridienne, les sanitaires à disposition seront ceux du rez-de-chaussée et de la cantine.

Les élèves ne devront pas stagner dans les toilettes, et le maintien des gestes barrières y est de rigueur.

VII. Les pauses méridiennes

a) Principes généraux

Deux créneaux horaires de pause méridienne sont inscrits aux emplois du temps. Ils correspondent aux services de demi-pension, de 11h25 à 13h00, puis de 12h25 à 13h55. Les emplois du temps en ligne précisent chaque temps de pause.

Afin de limiter le brassage des élèves dans la cour pendant la pause méridienne, les élèves terminant à 11h25 ou 12h reprendront les cours dès 13h00.

b) La demi-pension

Le service de demi-pension sera assuré avec les normes sanitaires de rigueur.

Chaque niveau de classe aura un espace dédié au sein de la cantine. Le passage se fera donc par niveau, et oblige les élèves à ne pas se présenter en retard, mais systématiquement avec les élèves de leur niveau de classe. Attention, la fréquentation du self est calculée précisément pour rendre ce système possible. Il est donc indispensable que les élèves respectent les horaires de repas.

La distanciation physique entre les niveaux de classe et le port du masque seront obligatoires dans les files d'entrée et de sortie. Le masque pourra bien sûr être enlevé à table.

Une remise d'ordre sera automatiquement attribuée aux élèves demi-pensionnaires n'ayant pas cours l'après-midi, ce pour permettre le départ dès la fin de la matinée, et ainsi réduire l'affluence à la demi-pension.

c) Les ateliers du midi

Les ateliers du midi sont supprimés sont exceptions.

VIII. Les transports scolaires

Les transports scolaires circuleront aux horaires habituels. Ils respecteront les mêmes critères sanitaires que l'ensemble des transports en commun.

Le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires.

IX. Les familles

Les familles jouent un rôle essentiel dans le respect des gestes barrières. Il est de votre devoir d'expliquer leur importance à votre enfant.

Nous rappelons que les familles doivent fournir à leurs enfants des masques, mouchoirs jetables, et pour les élèves demi-pensionnaires, un étui de protection pour le masque.

Avant d'envoyer son enfant au collège, il sera nécessaire de vérifier que l'enfant ne présente pas de fièvre ou de symptômes. Si c'est le cas, il ne doit en aucun cas être envoyé au collège.

Si des symptômes apparaissent alors que votre enfant a fréquenté le collège, il est de votre devoir de nous en informer au plus vite pour nous permettre de mettre en place les dispositions nécessaires afin de stopper immédiatement tout risque de propagation du virus au sein du collège. De même, le retour de votre enfant au collège ne sera possible que sur avis médical.

Il est également du devoir des familles de signaler à l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer, en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

L'accès des familles ou des accompagnants au collège doit désormais se limiter au strict nécessaire. **Le port du masque et le lavage des mains à l'entrée sont obligatoires. Il vous sera également demandé de décliner clairement votre identité.**

Un numéro vert est disponible si vous cherchez des informations ou des conseils concernant le coronavirus : 08.00.13.00.00

X. Informations aux familles si un élève est un cas confirmé

Pour information, le collège Gutenberg communiquera aux familles des élèves concernés si leurs enfants ont été en contact avec un cas confirmé, selon les prescriptions formulées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette dernière est systématiquement contactée lorsque nous sommes informés d'un cas positif ou d'une chaîne de contamination, et c'est elle qui formule la procédure à suivre et la communication à diffuser.

De nombreuses rumeurs circulent autour de cette thématique, mais nous tenons à rassurer l'ensemble des familles, la transparence est de mise et nous agissons dans le strict respect des consignes des autorités sanitaires.

Pour toute demande de renseignements :

- ***Par téléphone au : 02 38 34 83 40***
- ***Par mail à l'adresse : ce.04507871@ac-orleans-tours.fr***

**Le CPE, M. Gaillard
Le Principal
M. F. Gilet**